



BOURSE Moins cher en ligne

Investir en Bourse – via un compte-titres ou un plan d'épargne en actions (PEA) – n'est pas gratuit. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a fait les comptes, sur la base des tarifs au 1^{er} août 2018. Dans un grand réseau bancaire, un ordre de 5 000 € passé sur la Bourse de Paris coûte en moyenne 25,80 € au lieu de 7,60 € chez un spécialiste en ligne. « Plus vous êtes actif et plus la valeur de votre portefeuille est élevée, plus l'offre des courtiers en ligne est intéressante », explique Catherine Nini, présidente de Bourse Direct. A ces frais de courtage peuvent s'ajouter ceux de conservation des titres. Pour un portefeuille de 10 000 € répartis sur 10 lignes, ils représentent dans les banques classiques 0,65 % du montant total investi, selon l'AMF. Mais 0 chez la plupart des spécialistes de l'investissement en ligne. Ces derniers sont jusqu'à cinq fois moins chers que les banques traditionnelles.

Comment trouver le bon compromis entre contrainte de préserver son capital et volonté d'obtenir de meilleurs rendements ? Sécurité et performance restent des notions incompatibles. « Ne cherchez à doper votre épargne que si vous avez du temps devant vous. Et commencez par définir vos objectifs, votre appétit pour le risque, puis constituez une épargne de précaution face à d'éventuels coups durs », recommande Meyer Azogui, président du groupe de gestion de patrimoine Cyrus Conseil.

« Réfléchir à vos objectifs vous permettra de déduire le temps dont vous disposez et d'évaluer le niveau de risque. Vous segmentez votre patrimoine selon vos besoins, par horizons temporels », renchérit Guillaume Eyssette, conseil en gestion de patrimoine, du cabinet GEFINÉO. Livret A et LDDS demeurent incontournables face aux imprévus du quotidien en raison de leur sécurité et de leur disponibilité immédiate. « La part à y consacrer peut dépendre de la régularité de vos revenus. Elle sera plus importante si votre rémunération comporte une part variable, conseille Guillaume Eyssette. Si vos revenus sont très supérieurs à votre budget mensuel, la constitution d'une épargne de précaution apparaît moins essentielle. » Les facteurs psychologiques comptent aussi. « Vous pouvez éprouver le besoin de vous sentir en sécurité financièrement en saturant vos livrets au plafond, avant de chercher une meilleure rentabilité sur le reste de votre patrimoine », ajoute-t-il.

Comment procéder une fois l'épargne de précaution

constituée ? « Actions, obligations, immobilier... Il est important d'être investi dans toutes les classes d'actifs. Au sein de chacune, il faut arbitrer par secteurs d'activité, zones géographiques et niveaux de risque », estime Stéphanie Allory, directrice de l'offre financière de l'UFF.

« Quand tous les actifs sont chers, la diversification ne peut plus se limiter aux classes d'actifs traditionnelles, dont les actions de sociétés cotées ou les obligations, poursuit Meyer Azogui. Pour les patrimoines importants, la "décorrélation" des actifs peut être échafaudée en investissant pour partie dans le non-coté ("private equity"), en devises hors euros, ou dans certains produits structurés. Des produits dits "complexes", mais qui donnent un espoir de gain sur les marchés actions, y compris lorsque ces derniers sont stables ou en baisse. »

L'absence de liquidité de ces placements peut se révéler un avantage. « Le non-coté vous protège de vous-même en période de stress sur les marchés : vous ne pouvez pas céder à la tentation de vendre puisque vous n'en avez pas la possibilité », relève Guillaume Eyssette. Pour Meyer Azogui, la complexité de la situation et des solutions disponibles rend incontournable le recours à un conseil. D'autant que la fiscalité prend sa part dans la réflexion d'ensemble. « Quand les rendements financiers sont faibles, il est préférable de ne pas les amputer de surcroît par une trop lourde imposition, analyse le président de Cyrus Conseil. Si vous n'avez pas besoin de revenus, inutile d'en générer. D'où l'intérêt de recourir aux enveloppes "de capitalisation" dont la logique consiste à accumuler du capital, telles que l'assurance-vie, le PEA ou le Perp à partir de 2020. » Grâce à ces outils, l'imposition ne se déclenche qu'en cas de sortie d'argent. ■

**DI
SOI**
Pour :
les pl
de ta